

	Techniciens	Autres	Total
III. Services de télécommunications aéronautiques et météorologiques			
Reykjavik	Personnel inclus aux postes I-I et II		
Gufunes	48	0	48
Rjupnahead	13	0	13
IV. Aides radio à la navigation			
Vik	10	0	10

5. Le Gouvernement de l'Islande ne peut imputer, en ce qui concerne certains frais indiqués ci-dessous qui ne peuvent être directement distingués du coût des services propres au Gouvernement de l'Islande, que les pourcentages ci-après du coût total:

5.1. *Services de la circulation aérienne de Reykjavik*—100% des traitements ATS, 70% des dépenses directes et amortissements sur 70% des immobilisations pour les Services de la circulation aérienne.

5.2. *Services météorologiques à Reykjavik*—100% d'un traitement MET 88% des dépenses directes en ce qui concerne les messages synoptiques islandais, et 60% des dépenses directes en ce qui concerne la réception des messages MET (c'est-à-dire traitements d'un maximum de 15 opérateurs radio et amortissement sur 60% des immobilisations pour réception MET)

5.3. *Services de télécommunications à Gufunes*—60% des dépenses directes en ce qui concerne la réception des messages MET.

Section II

Les dépenses directes d'exploitation et d'entretien que l'Islande peut porter au compte du financement collectif sont énumérées par catégorie aux parties A et B de la section II ci-après. Les dépenses indirectes correspondantes sont énumérées à la partie C.

PARTIE A—DÉPENSES D'EXPLOITATION

1. Traitements du personnel ordinaire d'exploitation

(Traitements de base établis de temps à autre par le Gouvernement de l'Islande, plus indemnités ou autres versements applicables, par exemple: indemnités de cherté de vie, de subsistance et de travail de nuit, heures supplémentaires, assurances, maladies, congés, etc.)

1. a) Rémunération des observateurs à temps partiel aux stations d'observations synoptiques

2. Matières consommables

(comprenant, le cas échéant: carburant, vivres, radiosondes, ballons, hydrogène, etc.)

3. Frais généraux divers

(comprenant, le cas échéant: énergie électrique, redevances pour les communications commerciales, chauffage, éclairage, nettoyage, papeterie et fournitures diverses, loyer, etc.)

4. Transports

(comprenant, le cas échéant: transport du personnel et de marchandises, frais d'utilisation des véhicules utilisés pour ce transport, etc.)

5. Autres dépenses diverses d'exploitation nécessaires

PARTIE B—DÉPENSES D'ENTRETIEN

1. Traitements du personnel ordinaire d'entretien

(Les traitements seront indiqués à la partie A-1).